

Document Général d'Orientations (DGO) 2018 - 2022

Le document a été signé le 22 mars 2018 par l'autorité préfectorale, le procureur de la République, la présidente du Conseil Départemental et le président de l'association des maires et adjoints de la Creuse.

Il décline la politique nationale en matière de sécurité routière en prenant en compte les caractéristiques du département selon 7 axes :

- la sensibilisation des jeunes
- les addictions (alcool et stupéfiants)
- la vitesse
- le risque professionnel
- l'information des seniors
- les deux roues
- les distracteurs



LE TÉLÉPHONE AU VOLANT
DÉMULTIPLIE LES RISQUES D'ACCIDENT

LA CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE
AU VOLANT EST RESPONSABLE
D'1 ACCIDENT CORPOREL SUR 10

TÉLÉPHONER AU VOLANT
MULTIPLIE PAR 3 LE RISQUE D'ACCIDENT

Lire un message en conduisant multiplie
par au moins 23 le risque d'accident

ROULER VITE,
UN MAUVAIS CALCUL

DES DISTANCES D'ARRÊT
INCOMPRESSIBLES

Distance d'arrêt = distance parcourue pendant le temps de réaction + La distance de freinage

Vitesse (km/h)	Distance d'arrêt (m)
50	28 m
80	57 m
90	70 m
130	129 m

Au volant
vous n'êtes pas tout seul...

Ensemble partageons
les routes creusoises

Chiffres 2018



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Direction départementale des territoires de la Creuse
Service espace rural, risques et environnement - bureau risques et sécurité
cité administrative - BP 147 - 23003 Guéret Cedex
Tél : 05 55 51 59 00 - fax : 05 55 61 20 21 - courriel : ddt@creuse.gouv.fr



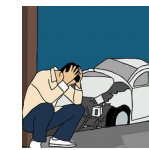
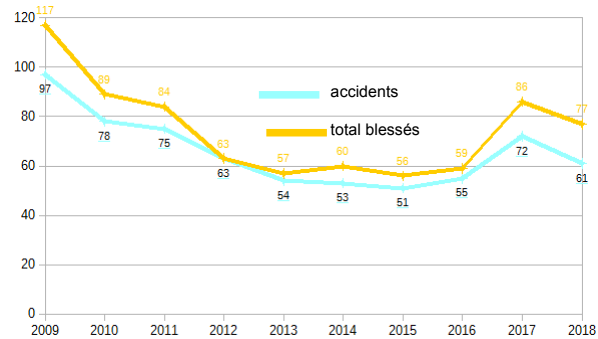
Bilan global 2018

	nombre d'accidents	tués	blessés	dont hospitalisés
année 2018	61	6	77	49
zone gendarmerie	55	6	70	44
zone police	6	0	7	5

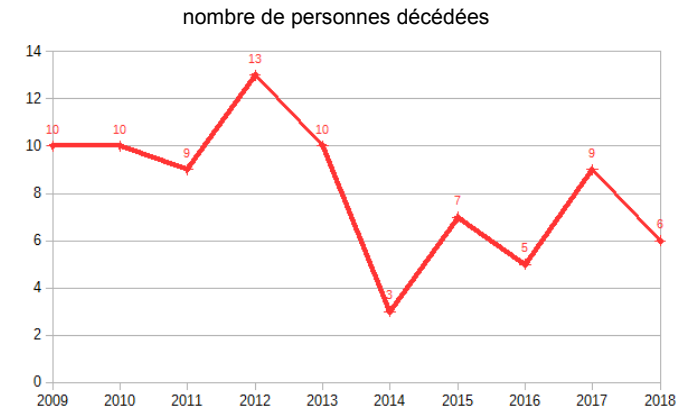
sources : gendarmerie nationale (GN) et sécurité publique (SP)



Evolution depuis 10 ans



Les accidents mortels



réseau routier creusois :
 A20 = 3 km
 RN 145 (2x2 voies) = 90 km
 routes départementales (RD) = 4 400 km

% d'accidents impliquant au moins un type d'usagers



60 % avec une voiture



20 % avec un 2-roues motorisé



9 % avec un piéton



11 % avec un « autre »

Localisation des accidents



72 % des accidents hors agglomération



28 % des accidents en agglomération



5 % des accidents sur la RN145

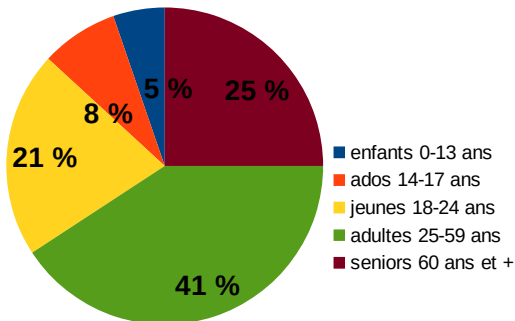


77 % des accidents sur les routes départementales

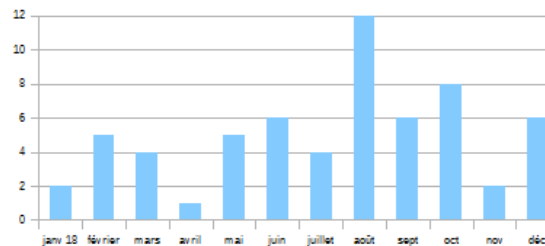


18 % des accidents sur les voies communales

% des blessés par âge



Répartition des accidents par mois



2018 : 6 accidents mortels

- 6 victimes (5 hommes, 1 femme)
- dont
 - 1 piéton
 - 4 conducteurs de voiture et 1 passager voiture
- dont
 - 2 personnes âgées de 20 à 25 ans
 - 2 personnes âgées de 65 à 80 ans
 - 2 personnes âgées de plus de 80 ans
- dont
 - 3 personnes présumées non responsables
 - 3 personnes présumées responsables

Les causes présumées :

- vitesse excessive ou inadaptée + alcool + stupéfiants
- déport à gauche
- dépassement dangereux
- inattention